

Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe

DEL-2026 – DAJ-46

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU MERCREDI 03 JUIN 2026**

**RETRAIT DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC SUITE A LA  
DELIBERATION N°80 EN DATE DU 18 SEPTEMBRE 2025 DE LA COMMUNE DE  
POINTE-A-PITRE**

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 03 du mois de juin à neuf heures trente, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni à la salle des délibérations du syndicat, sous la présidence de Monsieur Daniel DULAC, le président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée syndicale.

	COMMUNES	TITULAIRES		Présents	Abs, exc	SUPPLEANTS		Présents	Abs, exc
1	Abymes	MERIDAN	Didier	X		MANIN	Ruddy		
2	Abymes	MELISSE	Jean-Luc	X		MOUNIEN	Marie-Calille		
3	Anse-Bertrand	MOUSTACHE	Daniel			DOLCIN-TILLANT	Vincent		
4	Anse-Bertrand	MOLONGO	Patrice	X		CORENTHIN	Aurélien		
5	Baie-Mahault	ROCH-JABES	Murielle			MANNE	Bertrand	X	
6	Baie-Mahault	URIE	Claudy	X		REX	Yohan		
7	Baillif	BABEL	Francis	X		LICIUS	Romain		
8	Baillif	ARTAXE	Patrice	X		JOSUE	David		
9	Basse-Terre	MIRRE	Jocelyn	X		LACROIX	Jénia		
10	Basse-Terre	JEANNETE	Joël			CARRIERE	Pierre	X	
11	Bouillante	ABSALON	Ange	X		COEZY	Georget		
12	Bouillante	PUTOLA	Mike	X		FRONTON	Jean-Marc		
13	Capesterre B/E	ZOZO	Gaby	X		CORNELY	Ruddy		
14	Capesterre B/E	LEON	Alain			CORVIS	Daniel		
15	Deshaies	OPET	Gislaine			PAZZE	Olivier		
16	Deshaies	BELAIR	Rosan	X		MOUILA	Gladys		
17	Désirade	DESIREE	Pierre			ROBIN	Sabrina		
18	Désirade	VILLENEUVE	John	X		KANCEL	Christophe		
19	Gosier	GISORS	Ghislaine	X		PELISSIER	Vanessa		
20	Gosier	MARTIAL	Yvan			ASSOUVIE	Laurent		
21	Gourbeyre	ERDAN	Nicole			NESTOR	Willy		
22	Gourbeyre	VIGNAL	Charles	X		JERPAN	Sony		
23	Goyave	SAHAI	Antoine	X		BROCHANT	Patrick		
24	Goyave	PIERRE	Hortense			TEGAR	Daniel	X	
25	Lamentin	SAPOTILLE	Jocelyn			RATIER	Marcelin	X	
26	Lamentin	MARICEL	Arthur			FELICIANNE	Bruno		
27	Marie-Galante	ETZOL	Maryse			MONDUC	Edouard		
28	Marie-Galante	RODOMOND	Fancky			TOTO	Joël		
29	Morne -à - l'Eau	BONTE	Jean-Louis	X		ALPHONSE	David		
30	Morne -à - l'Eau	PENSEDENT	Ruddy	X		DANQUIN	Aline		
31	Moule	DULAC	Daniel	X		SAINT-CLAIR	Jean-Claude		
32	Moule	FULBERT	Thierry	X		LABALLE	Aymerick		

	<i>COMMUNES</i>	<i>TITULAIRES</i>		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>	<i>SUPPLEANTS</i>		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>
33	Petit-Bourg	DEZAC	Philippe			VINCENT	Nicole		
34	Petit-Bourg	COQUITTE	Richard	X		BOULOGNE	Patrick	X	
35	Petit-Canal	CHERALDINI	Laurent			PITON	Elodie		
36	Petit-Canal	VERSIN	Rony	X		KINDEUR	Ornella		
37	Pointe-à-Pitre	ANGELIQUE	Henri			BRELLE	Chantal	X	
38	Pointe-à-Pitre	ARTIS	Raymond			GALVANI	Tania		
39	Pointe-Noire	ELISABETH	Camille			PHIBEL	Christine		
40	Pointe-Noire	MELANE	Merlin	X		ANNEROS	Christian		
41	Port-Louis	BERNARD	Jean-Luc			DAUPIN	Hélin	X	
42	Port-Louis	TOLA	Michel	X		MONPIERRE	Cédric		
43	Saint-Claude	BIABIANY	José			PAU	Fabienne		
44	Saint-Claude	MONCHADOR	Willy			RANCE	Rangy		
45	Sainte-Anne	VANOUKIA-MATHURIN	Sylvie	PROC X		KANDASSAMY	Marcel		
46	Sainte-Anne	CHATEAUBON	Hugues	X					
47	Sainte-Rose	REPIR	Jimmy			LEVI	Mariette	X	
48	Sainte-Rose	MELANE-ROMAND	Viviane	X		RACON	Nicolas		
49	Saint-François	JEANNE	Bonaventure	X		FREMAUX	André		
50	Saint-François	BABOURAM	Patrice	X		AYASSAMIPOULLE	Raymond		
51	Terre de Bas	PETIT	Benjamin			FOY	Gabriel		
52	Terre de Bas	MORVAN	Mathieu	X		DAVID	Guillaume		
53	Terre de Haut	PROCIDA	Gérard	X		BONBON	Louly		
54	Terre de Haut	LASSALLE	Laurence	X		GARCON	Perle		
55	Trois-Rivières	COSPOLITE	Jean-Pierre	X		RUFFE	Michel		
56	Trois-Rivières	ROMUALD	Michel			BULGARE	Jean-Claude		
57	Vieux-Fort	PLANTIER	Rolland	PROC X		BOGAT-MARCIN	Jennifer		
58	Vieux-Fort	SAMUEL-DAVID	Linda	X		DUPUY	Jules		
59	Vieux-Habitants	OTTO	Jules	PROC X		BRESLAU	Nicolas		
60	Vieux-Habitants	TOI	Yvon	X		NANOR	Hubert		

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Louis BONTE

**Procuration** : Mme Sylvie VANIOUKA à M. Hugues CHATEAUBON  
M. Rolland PLANTIER à Mme Linda DAVID SAMUEL  
M. Jules OTTO à M. Yvon TOI

**RETRAIT DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC SUITE A LA  
DELIBERATION N°80 EN DATE DU 18 SEPTEMBRE 2025 DE LA COMMUNE DE  
POINTE-A-PITRE**

Par délibération en date du 08 février 2020, le conseil municipal de la commune de Pointe-à-Pitre avait décidé de transférer sa compétence en matière d'éclairage public au Sy.MEG, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT).

La commune continuait d'exercer cette compétence en dehors d'un cadre juridique clairement établi, ce qui soulevait plusieurs préoccupations majeures quant à la répartition des responsabilités entre la commune et le Sy.MEG. De plus, aucune convention n'avait été signée entre le Sy.MEG et la commune afin de formaliser les modalités de ce transfert.

En l'absence de ces éléments, la portée juridique de la délibération s'en trouvait considérablement affaiblie, rendant son application incertaine.

Cette situation créait une insécurité juridique et était susceptible d'exposer tant la commune que le Sy.MEG à des risques contentieux, notamment en cas d'incident ou de litige lié à la gestion de l'éclairage public.

Par courrier en date du 15 mai 2025, le Sy.MEG a proposé à la commune de procéder au retrait de la délibération prévoyant le transfert de compétence, ou de formaliser ce transfert par la signature d'une convention d'application.

Au regard de ces éléments, c'est par délibération en date du 18 septembre 2025, que la commune de Pointe-à-Pitre a décidé d'approuver le retrait de la délibération n°24 du 08 février 2020.

**RETRAIT DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC SUITE A LA  
DELIBERATION N°80 EN DATE DU 18 SEPTEMBRE 2025 DE LA VILLE DE POINTE A  
PITRE**

Vu le code général de collectivités territoriales, notamment les articles L1321-2 à 9,

Vu la délibération n°24 en date du 08 février 2020 du conseil municipal de la commune de Pointe-à-Pitre décidant le transfert de compétence investissement et maintenance en matière d'éclairage public au Sy.MEG,

Vu la délibération n°DEL-2020-DAJ-10 en date du 27 février 2020 du comité syndical du Sy.MEG acceptant le transfert de compétence investissement et maintenance en matière d'éclairage public,

Vu la délibération n° 80 en date du 18 septembre 2025 du conseil municipal de la commune de Pointe-à-Pitre approuvant le retrait de la délibération n°24 du 08 février 2020,

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

Voix pour	44
Abstentions	0
Voix contre	0

**DECIDE :**

**Article 1 :** De prendre acte du retrait du transfert de la compétence Eclairage public au profit du Sy.MEG, conformément à la délibération n°80 en date du 18 septembre 2025 de la commune de Pointe-à-Pitre.

**Article 2 :** D'accepter le retrait du transfert de compétence Eclairage public au profit du Sy.MEG et de constater que cette compétence est exercée directement par la commune de Pointe-à-Pitre.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.